

Mention d'information
RGPD n° 22-22

Enquête sur le risque phytosanitaire des produits de bio-contrôle

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Enquête sur le risque phytosanitaire des produits de biocontrôle » dont la finalité est de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels en vue de réduire les risques et les effets de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur la santé des professionnels agricoles.

Le traitement a pour objectifs :

- la réalisation d'une enquête auprès des professionnels agricoles exposés aux risques et aux effets de l'utilisation des produits phytosanitaires de biocontrôle
- la communication du résultat des effets indésirables à l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)
- l'actualisation de la base de données des dossiers de signalement relatifs à des pathologies liées à l'utilisation de produits phytosanitaires (dossiers « Phyt'attitude »)

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la Mutualité Sociale Agricole.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- Le NIR
- Les données d'identification
- Les données de santé

Les informations sont conservées en caisse pendant 11 mois à compter de l'envoi du résultat de l'enquête à la caisse centrale de la mutualité sociale agricole.

L'accès aux informations est réservé aux agents des caisses de Mutualité Sociale Agricole, en charge de la gestion administrative des dossiers « Phyt'attitude », individuellement habilités par le Directeur de leur organisme.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent, ainsi que d'un droit à leur limitation et d'opposition. Compte tenu du motif d'intérêt public que revêt ce traitement, le droit à la portabilité ne s'applique pas. Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de votre Caisse de Mutualité Sociale Agricole ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07](#)